

COMMENT RENFORCER LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES CONTRATS DE VILLE ? RESTITUTION DE L'ÉTUDE-ACTION menée dans l'Aude, le Gard et l'Hérault

Montpellier, jeudi 22 mars 2018

Villes et Territoires va organiser en 2018 trois temps d'échanges entre sites en politique de la ville consacrés au volet développement économique des contrats de ville : quelle intégration des quartiers prioritaires dans les stratégies intercommunales de développement économique ? Quelle déclinaison du volet développement économique dans le contrat de ville ? Quelles difficultés rencontrées ? Quelles bonnes pratiques ?

Cette première réunion avait pour objet de restituer l'étude-action conduite par Villes et Territoires LR sur 3 sites en politique de la ville, et de favoriser les échanges entre les services développement économique et politique de la ville sur cette base.

Rappel du périmètre et des objectifs de l'étude-action

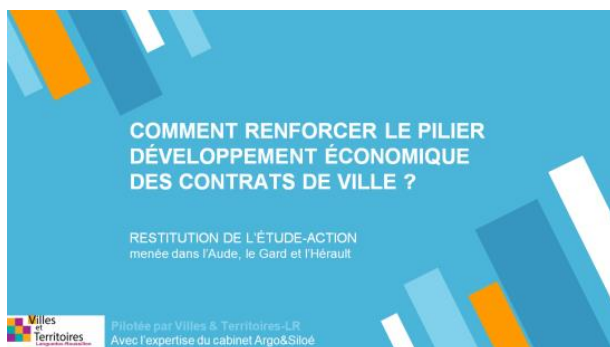
Son périmètre géographique

Carcassonne (Aude)
Bédarieux (Hérault)
Vauvert (Gard)

Ses objectifs

- Identifier les difficultés de mise en œuvre du pilier développement économique des contrats de ville,
- proposer des éléments méthodologiques permettant de les surmonter à partir d'études – action.

Présentation du diaporama



Le dossier et le diaporama seront transmis aux participants.

RESTITUTION DES ECHANGES

Sur le cloisonnement des services

A propos du constat énoncé dans cette étude d'une certaine polarisation des Direccte sur les politiques de l'emploi au détriment d'une entrée davantage orientée vers le développement économique, le chargé de mission pour le FISAC à la DIRECCTE Occitanie indique que des pistes d'amélioration sont en cours, avec la recherche d'une cohérence entre les différents services au sein des UD.

2

Sébastien Freyburger, chargé de mission politique de la ville du conseil régional Occitanie recommande de **ne pas oublier, dans le tour de table sur le volet développement économique des contrats de ville, les services qui traitent des flux et des mobilités**. En effet, quand les entrées de villes sont dédiées aux centres commerciaux, cela représente une concurrence pour d'autres parties du territoire, dont les quartiers de la politique de la ville, et en particulier certains centres anciens qui se dévitalisent. De ce point de vue, la réflexion engagée à Agde est intéressante : comment drainer le public touristique, très dense sur le littoral, vers le centre ancien ?

A Carcassonne, cet enjeu est aussi clairement pris en compte aujourd'hui : faire en sorte de faire bénéficier du flux touristique les QPV, notamment le centre ville.

Des exemples de décroisonnement

Le projet « Couleurs Cévennes »

Dans le cadre du développement de l'insertion par l'emploi, l'association RAIA – Rencontres et amitiés d'ici et d'ailleurs – a souhaité expérimenter un projet économique et social de cohésion entre monde urbain et monde rural, à travers la filière châtaigne. Ce projet a été élaboré en lien avec la ville d'Alès, le service politique de la ville, emploi, ESS, l'agence de développement Alès Cévennes Alès Myriapolis, et le territoire autour de Genolhac.

En 2017, 8 jeunes ont rejoint le projet. Un réseau de castanéiculteurs structuré autour d'une entreprise de transformation agroalimentaire est associé à cette démarche.

Sur le volet économique, l'intérêt de cette démarche est que la demande initiale vient de l'entreprise. Les jeunes participent à différentes étapes : nettoyage de la châtaigneraie et récolte des châtaignes, mise sous vide des pots de crèmes de châtaigne, étiquetage, vente sur les marchés et driving auprès des partenaires, nettoyage et préparation de la châtaigneraie pour la récolte de l'automne 2018.

Ce projet est un exemple de travail en commun entre l'Agence de développement et le service politique de la ville.

Le budget prévisionnel du projet est de 330 000 euros. Parmi les financements, la dotation politique de la ville a été mobilisée.

Alès agglomération va solliciter un financement du conseil régional pour ce projet (mobilité professionnelle, développement économique). Par ailleurs, le conseil départemental du Gard est également sollicité pour les bénéficiaires du RSA

En 2019, Alès sera candidate pour le dispositif « Territoire zéro chômeur ».

Sur le constat d'une approche du pilier trop centrée sur l'emploi et l'insertion

La référente politique de la ville au sein de l'**UD Direccte de l'Aude** regrette que l'accent soit mis, dans la présentation des bonnes pratiques, sur des expériences conduites dans le domaine de l'**Insertion par l'Activité Economique (IAE)**.

Le volet développement économique des contrats de ville se réduit trop souvent à l'insertion ou à l'aide à la création d'entreprise.

Il faudrait, selon elle, travailler davantage avec les groupements d'entreprises, les fédérations d'entreprises pour leur demander de se positionner dans les contrats de ville. Des acteurs comme l'**U2P** (ex Union Professionnelle Artisanale **UPA**¹) ne déposent pas de projets, alors que des projets existent.

La Direccte indique par ailleurs qu'il sera bientôt possible de suivre précisément à l'échelle des quartiers de la politique de la ville, la proportion de bénéficiaires des Structures d'Insertion par l'Activité Economique Suivi (géolocalisation).

La DGA Economie et tourisme de la **communauté de communes Lodévois et Larzac** indique à contrario que les élus de son territoire, qui soutiennent fortement l'ESS, voudraient bien attirer des entreprises d'insertion. A Lodève, beaucoup de démarches ont été menées sur le commerce, l'appui à l'artisanat, l'appui à la création d'entreprises. Mais le constat est fait d'un manque d'associations intermédiaires, et d'un nombre limité d'entreprises d'insertion. **Comment être attractifs pour ces acteurs de l'IAE dans des territoires comme Lodève ?**

Un projet de plateforme mobilité à Alès

Sur une agglomération de taille moyenne comme celle d'Alès, les transports collectifs ne répondent pas nécessairement aux besoins des personnes en insertion. La collectivité a mobilisé un financement DPV 2017 pour la création d'une plateforme mobilité qui devrait voir le jour en avril/mai 2018 : elle sera dotée de voitures, scooters et de vélos électriques, d'une auto école solidaire. Un partenariat a également été conclu avec la Maison de l'Europe pour promouvoir la mobilité internationale des jeunes. En projet également : un travail visant à lutter contre la fracture numérique afin de rendre plus accessibles les outils de réservation en ligne.

Par ailleurs, la ville et la communauté d'agglomération d'Alès entendent lutter contre l'assignation à résidence des habitants des quartiers d'Alès. Il est important de les convaincre que leur avenir peut être ailleurs.

Sur l'enjeu du commerce

S'agissant du **dispositif FISAC** qu'elle anime à l'échelle régionale, la Direccte regrette qu'il n'y ait pas davantage de dossiers pour des projets dans des QPV, alors que c'est désormais une des priorités affichée dans l'appel à projet annuel. Il est précisé que pour qu'un dossier soit retenu dans le cadre du FISAC, un cofinancement de la collectivité est nécessaire.

La Direccte informe par ailleurs sur un autre dispositif en cours de validation, « **Action cœur de ville** », qui prévoit notamment des mesures pour améliorer la partie « commerces » des projets urbains pour les centres ville. Un milliard d'euros par an devrait être affecté à ce nouveau dispositif. Le choix des villes qui en bénéficieront est en cours.

¹ L'U2P ou UPA est un syndicat patronal et un partenaire social, composé de 3 confédérations patronales : la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS), la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Un autre levier est à disposition des communes pour éviter la vacance des locaux commerciaux, en particulier dans les centres anciens : elles peuvent prendre en charge les baux, durant une période intermédiaire, pour ensuite procéder à des relocations. Ce dispositif est à la main des communes, et la Direccte constate sa montée en puissance ces derniers temps (Boutiques à l'essai/éphémères).

Le chef de projet du contrat de ville de **Limoux** pointe les **difficultés du foncier d'entreprise dans les centres villes**. Une quarantaine de boutiques sont vacantes à Limoux. Mais ce foncier n'est souvent pas adapté pour les enseignes franchisées : trop petits ou inutilisables en l'état actuel. Il faudrait un dispositif de soutien à la rénovation de locaux à vocation commerciale comme il y en a pour l'habitat.

Des solutions existent cependant mais qui sont complexes à mettre en œuvre : l'établissement public foncier, travailler sur le rez-de-chaussée dans le cadre de la rénovation de l'immeuble (procédure RHI). D'où l'intérêt d'une démarche intégrée.

A Lodève, les élus préconisent un pilotage de la politique de la ville transversal aux différents services. **La ville travaille actuellement avec l'EPARECA pour des locaux à vocation commerciale**. Il semblerait que les partenaires soient bien outillés sur le volet habitat, moins sur volet développement économique, s'agissant du portage de locaux économiques, en particulier. Il existe le droit de préemption des fonds de commerce et baux commerciaux, et le droit de préemption sur les murs de commerce, mais la collectivité n'a pas les moyens financiers suffisants. En ce qui concerne la **taxe sur les locaux vacants**, elle est politiquement difficile à mettre en place.

Pour lutter contre la vacance des locaux commerciaux, la Direccte de l'Aude plaide plutôt pour la sensibilisation des propriétaires. A Narbonne, le service « commerce » de la ville est entré en contact avec les propriétaires de locaux d'activité vacants pour réaliser ce type de travail de sensibilisation (en leur indiquant notamment que le prix de vente de leur local est trop élevé). Ce travail s'est accompagné de la mise en place d'une « boutique éphémère ».

Sur l'entrepreneuriat et l'aide à la création d'activité

Précisions de la Caisse des Dépôts sur la « Fabrique à entreprendre »

Il s'agit, avec ce dispositif, de faciliter la couverture de la totalité du parcours d'accompagnement du créateur d'entreprise par les différents opérateurs soutenus par ailleurs par la Caisse des dépôts. L'objectif est que tous ces opérateurs interviennent de façon plus coordonnée en y associant tous les acteurs locaux (pour aller plus loin : voir le dossier réalisé par Villes et Territoires LR). La CDC peut, le cas échéant, contribuer au financement du poste d'un chargé de mission en animation de l'ensemble des intervenants.

Il existe à l'heure actuelle 26 Fabriques à entreprendre à l'échelle nationale, dont une à Montpellier pour le quartier de la Mosson, mise en place dans le cadre de l'appel à projet AFE. Pour les villes ayant un faible nombre d'habitants, le dispositif Fabrique à entreprendre peut se décliner en Parcours du créateur, qui correspond mieux à la fois à la taille du territoire, trop petit pour mobiliser un CitéLab à temps plein, et aux objectifs relevant à la fois de l'accompagnement à l'émergence de projet et le développement des entreprises créées. Dispositif en émergence, le « Parcours du créateur » est co-financé par la Caisse des Dépôts à hauteur de 30% sur 3 ans dans la limite de 30 000€ sur 3 ans. Il s'agit d'identifier un animateur dédié à la création d'entreprise qui sera en charge de mobiliser des structures d'accompagnement à la création (au moins trois structures intervenant sur le territoire élargi, si possible partenaires de la Caisse des Dépôts²) pour

² ADIE, BGE, France Active

qu'elles puissent accompagner des créateurs en étant activement présentes sur le territoire, ou monter des actions spécifiques. L'animateur sera en charge de coordonner le dispositif, préfigurant ainsi une « mini » fabrique à entreprendre à l'échelle du territoire.

Une coopérative d'activités éphémère à Narbonne : un projet d'éducation à l'entrepreneuriat

La coordinatrice du pôle innovation du Grand Narbonne témoigne d'une action, conduite par la coopérative d'activité et d'emploi *Vivèlà*, financée dans le cadre de l'appel à projet 2017 du contrat de ville (cofinancement : Etat, le Grand Narbonne, conseil départemental de l'Aude). Il s'agit d'une coopérative d'activités éphémère, en l'occurrence une activité de cuisine et de restauration. Le public bénéficiaire est composé de femmes très éloignées de l'emploi, issues d'horizons différents. L'action s'est déroulée de septembre à décembre 2017 et, au vu de son succès, a été prolongée jusqu'en février 2018. Un nouveau projet a été déposé par Vivèlà, pour l'année 2018, pour accueillir un nouveau groupe de femmes : Les bénéficiaires vont continuer à être suivies. Elles ont été accueillies dans les locaux de l'IN'ESS, ce qui leur a permis d'entrer en contact avec les structures d'appui à la création d'entreprise qui y sont regroupées. L'objectif est cependant qu'elles puissent s'autonomiser par rapport à IN'ESS.

A Limoux : action « Osez l'entreprise »

Cette action conduite par la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude, s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville de Limoux. Elle vise à rendre plus accessible la création et la reprise d'entreprises et la création d'activités au profit des publics résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a bénéficié du soutien financier de l'Etat sur les crédits de la politique de la ville et de la Communauté de Communes du Limouxin.

Cette action réalisée en 2017 s'est clôturée par l'ouverture d'une boutique éphémère dans le centre-ville de Limoux, afin de permettre aux participants, selon la nature de leurs projets, de tester leur activité. Une « boutique tremplin » a été créée, qui est aujourd'hui partagée par 2 porteurs de projets. Des locaux vacants, situés dans le centre ancien, ont été réaffectés par la commune au bénéfice de cette action.

Lodève s'appuie sur deux opérateurs dans les parcours de création d'entreprises, dont la coopérative d'entrepreneur ARIAC. Attention au **risque, en concentrant le pilier développement économique principalement sur la création d'activité, de mettre certaines personnes dans de grandes difficultés**, sachant que tout le monde n'a pas la fibre entrepreneuriale.

Information du conseil régional sur des appels à projets sur l'aide à la création d'activité

Plusieurs appels à projet vont très bientôt être lancés par le Conseil Régional Occitanie pour soutenir les opérateurs d'aide à la création d'entreprise. Un appel à projet spécifique concernera les 105 QPV d'Occitanie. Il s'agit de crédits de fonctionnement.

Les délais seront très courts, du 16 avril au 11 mai. Il est donc recommandé de se préparer dès à présent à y répondre.

Plusieurs thèmes sont retenus : sensibilisation, amorçage, post création...

Les décisions seront prises par le conseil régional, soit en juillet, soit en septembre, avec prise en compte des dépenses depuis janvier 2018.

Ces appels à projet ne fixeront pas des taux de subvention a priori. Par ailleurs, le conseil régional n'exigera pas une participation financière de l'Etat.

Le service en charge de ces appels à projet au sein du conseil régional est la **direction de l'économie et de l'innovation**.

Des inquiétudes sont exprimées sur le fait que les opérateurs ne s'engageront pas avant que le financement leur ait été notifié.

Des participants regrettent par ailleurs que des conventions pluriannuelles ne puissent pas être envisagées avec le conseil régional sur ces sujets. S'agissant des conventions d'une durée de 3 ans conclues par la Caisse des Dépôts pour les outils de soutien à la création d'activités, il est précisé qu'il s'agit d'un cadre qui engage à expérimenter sur 3 ans, mais que les cofinancements sont annuels.

Sur la question des financements

Cécile Nonin fait le point sur **la question des financements**, en relevant que l'étude fait ressortir la perception d'un manque en termes de financements de projets qui émergent des territoires. Le dossier de restitution rappelle les dispositifs de droit commun mobilisables : exonérations fiscales, offre globale de la Caisse des dépôts (soutien à la création et au développement d'activités et investissements immobilier), les politiques du conseil régional.

S'agissant des crédits spécifiques de l'Etat qui peuvent être mobilisés au titre de la politique de la ville pour financer des actions sur le volet emploi et développement économique des contrats de ville, la DDCS de l'Hérault précise qu'une [circulaire du 6 février 2018](#) relative aux orientations de la politique de la ville en 2018 fixe comme objectif que ce pilier atteigne 20% de la programmation budgétaire.

Cécile Nonin insiste sur une des recommandations de l'étude présentée : la nécessité de **ne pas limiter le volet développement économique du contrat de ville aux actions financées dans le cadre de l'appel à projet annuel**, mais travailler avec les services en charge du développement économique en vue d'infléchir les politiques de droit commun dans le sens d'une meilleure prise en compte des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants.

Les suites à donner à ce groupe d'échanges

Point sur les journées que Villes et Territoires va organiser en 2018, en lien avec ce pilier emploi et développement économique

- 1 journée sur les mobilités « inclusives » avec une double entrée : les plateformes de mobilité dans le champ de l'insertion, d'une part, la mobilité des jeunes, en particulier à l'international, d'autre part.
- 1 journée sur les clauses sociales dans les marchés publics : afin que les facilitateurs clauses puissent échanger avec des élus, les services achats des collectivités et de l'Etat, les services en charge de la politique de la ville.
- 1 journée sur l'innovation sociale : mode de fonctionnement des services publics, dans le champ associatif, les actions qui répondent à de besoins non pourvus, et en impliquant les bénéficiaires, etc.

Quelle suite pour ce groupe d'échanges « développement économique » et politique de la ville ?

Deux autres demi-journées sont prévues en 2018, sur le même format qu'aujourd'hui ? Quelles thématiques mettre prioritairement à l'ordre du jour ?

- la question de la rénovation des commerces dans les quartiers de centre ancien ?

- la question des modalités de pilotage et d'organisation du volet développement économique du contrat de ville : présenter l'exemple du PODEM à Montpellier ?
- autres ?

La question des financements de droit commun mobilisable sur le pilier développement économique ? Le problème est soulevé à partir d'un cas bien précis à Carcassonne : l'intervention d'une chambre consulaire (CCI, UPA) dans ou au bénéfice d'un QPV, fait-elle partie ou non de ses missions de droit commun ? Peut-elle bénéficier de financements supplémentaires en considérant qu'elle va faire plus ou mieux que ce qu'elle fait jusqu'à présent ?

A Montpellier, les chambres consulaires ont signé le contrat de ville, mais le constat est fait que des problématiques ne sont pas prises en charge pour autant : cela va conduire à poser le problème des financements à mobiliser éventuellement. La CMA de l'Hérault a exploité l'outil de géo-référencement du CGET pour élaborer une cartographie des entreprises qu'elle suit. On pourrait les inviter ?

Il semble cependant difficile d'avoir un échange à ce sujet au-delà de chacune des situations particulières.

Mohammed Mazouzi, chargé de mission du PODEM à Montpellier insiste sur le besoin de moyens pour répondre aux ambitions du pilier développement économique du contrat de ville. A Montpellier, une approche systémique a été privilégiée avec le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (*Podem*). Il comprend un plan d'action et plusieurs grands projets stratégiques. **Mais la question se pose de la manière dont on mobilise les moyens : les outils existant difficiles à mobiliser et complexes.** Répondre à tous les appels à projet est compliqué et prend énormément de temps. Il faut tenir compte du temps long du développement économique.

Par ailleurs, **l'immobilier d'activité**, qui est une question importante, est un domaine qui n'est pas toujours familier pour les personnes en charge du volet développement économique des contrats de ville. Cela suppose d'adopter des approches sur de plus grand territoires. Par exemple, la métropole de Montpellier a fait le choix de développer la partie sud de son territoire : quels impacts cela peut avoir sur d'autres territoires, donc les QPV ? C'est une réflexion à avoir. Le dispositif NPNRU permet de lancer des études et d'analyser ces enjeux à aborder avec les collègues en charge de l'aménagement.

A Béziers, Montpellier Perpignan, **la question se pose aussi de l'arrivée à leur terme des premières ZFU.** Le constat a été fait d'une tendance à l'augmentation des loyers qui s'avèrent trop élevées quand les exonérations se terminent, avec des départs de professions libérales, par exemple, qui se relocalisent ailleurs, sur de nouvelles opérations.

Villes et Territoires LR reviendra vers les participants afin de leur soumettre une proposition de thématique pour la prochaine réunion de ce groupe d'échanges.